

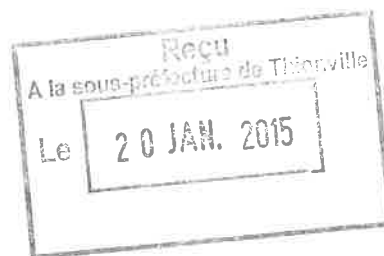


Extrait du registre des délibérations Réunion du 14 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 23 décembre 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire	: Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée	: M. Christian SCHOTT
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-02

OBJET : LOCATION D'UN GITE MEUBLE

La compagnie Destins Croisés de Montréal (Québec) est en résidence artistique du 26 janvier au 14 février 2015. Son hébergement en hôtel durant trois semaines étant beaucoup trop onéreux, il est proposé de louer un gîte qui permet d'héberger les huit artistes au même endroit.

Aussi, il est proposé d'autoriser la directrice à signer le bail de location de ce gîte sis 4 rue d'Ising 57320 FERANGE.

Selon les termes du bail avec la SCI Stéphanie COSENZA :

- le prix de location s'élève à 2 800 € HT (TVA 20%)
- la location prend effet du 26 janvier 2015 à 18h jusqu'au 14 février 2015 à 10h
- un dépôt de garantie de 1 500 € doit être versé à la signature du bail et sera restituée après un état des lieux à la fin de la période de location.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

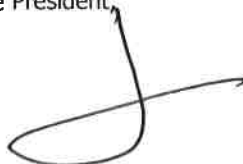
ACCEPTE la location du gîte meublé selon les termes du bail énoncés

AUTORISE la directrice à signer le bail et à verser un dépôt de garantie selon les termes énoncés

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 15 janvier 2015

Le Président,



Moreno BRIZZI

